

III

LE SACERDOCE DES FIDÈLES

CHAPITRE VII

LE SACERDOCE DES FIDÈLES

S'il n'y a qu'un seul vrai sacrifice et qu'un seul vrai sacerdoce, celui de Jésus, il peut sembler paradoxal de prolonger notre étude et d'aborder le sacerdoce des chrétiens. Mais la difficulté ne peut pas nous arrêter longtemps ; elle n'est qu'un autre aspect de celle même de notre filiation divine et de notre incorporation au Christ. Il n'y a qu'un Fils unique de Dieu, et pourtant sa filiation nous est communiquée ; il n'y a qu'un seul Christ, un seul « oint » de Dieu, et pourtant nous aussi nous recevons l'onction du Christ et devenons des « chrétiens ». Ce dernier fait, par lui-même, est très significatif : si nous participons à l'onction du Christ, comment pourrions-nous ne pas participer de quelque manière à son sacerdoce ? Sans doute, notre onction sacerdotale ne fera pas double emploi avec celle de Jésus, elle n'en sera que le prolongement dans son Corps qui est l'Église. Car si Jésus est monté au ciel, arrivé qu'il est à la consommation de son sacerdoce, il a voulu que son œuvre fût continuée ici-bas par son Église ; et il lui a remis pour cela les pouvoirs qui lui étaient nécessaires ; les mystères du Christ se continuent dans le Christ, mais se continuent aussi dans son Corps Mystique. L'Église est donc sacerdotale, c'est-à-dire qu'elle continue à offrir l'unique vrai sacrifice de Jésus, ou mieux, que, par elle, Jésus continue à l'offrir. Ce-

pendant, il sera nécessaire de nous arrêter, et de voir comment la tradition chrétienne, après les Livres saints, l'a comprise et exprimée dans une doctrine cohérente de l'unique sacerdoce. Car il est certain que les Livres saints nous parlent d'une certaine continuation du sacerdoce, et cela chez tous les chrétiens. Avant d'aborder la question du sacerdoce hiérarchique, nous nous arrêterons donc à considérer ce que comporte cet enseignement.

INDICATIONS DE L'ANCIEN TESTAMENT

L'Ancien Testament avait préparé les voies à notre question. Au jour de la promulgation de la Loi au Sinai, jour dont nous avons déjà vu combien il avait d'étroites relations avec le sacerdoce de Jésus, Dieu, par la bouche de Moïse, avait dit au peuple :

Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Egypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle, et vous ai amenés jusqu'à moi. Désormais, si vous écoutez ma voix et si vous gardez mon alliance, vous serez ma propriété parmi tous les peuples, car toute la terre m'appartient. Vous serez pour moi un royaume de prêtres et une nation sainte (Exode 19, 4-6).¹

La promesse de Dieu s'adresse au peuple tout entier, qui sera un « royaume de prêtres », ayant un rôle sacerdotal particulier à remplir « parmi tous les autres peuples ». Ce rôle particulier n'est pas clairement défini ici, mais il est en relation avec l'observation de l'Alliance, et d'autre part, il n'exclut pas la possibilité, au sein même du peuple, d'une caste sacerdotale particulière.

Isaïe reprendra cette promesse, mais en l'appliquant

1. On peut hésiter entre : « Vous serez pour moi un royaume de prêtres », (texte massorétique) ; et : « Vous serez pour moi un royaume, des prêtres » (syr., Jubilés, 16, 18 ; Apoc., 1, 6 ; 5, 10).

aux temps messianiques, dans le chapitre 61, dont Jésus a proclamé la réalisation en lui-même, après son contact du Jourdain :

L'Esprit du Seigneur est sur moi
car Yahvé m'a oint...
Des barbares viendront faire paître vos troupeaux,
des étrangers seront vos laboureurs et vos vigneronns,
et vous vous serez appelés « prêtres de Yahvé »,
on vous nommera « ministres de notre Dieu ». (Is., 61, 1-6).

En opposition avec « les étrangers, les barbares », qui seront occupés à des travaux profanes, le peuple de Dieu sera, au contraire, chargé d'un ministère sacerdotal ; ici non plus il ne s'agit aucunement de supprimer le sacerdoce officiel ou de lui succéder, mais d'une dignité commune à tout le peuple.

Le Judaïsme alexandrin développera ces données, dans un sens un peu spécial. Déjà les Septante, en traduisant l'expression « Royaume de prêtres » d'Exode, 19, 6, par les mots Βασιλεὺς ἱερέων, orientaient la pensée dans un sens particulier : car le mot, ἱερέων au lieu de λεπτούς, souligne le caractère corporatif, social, de l'institution ; il s'agirait d'une sorte de corporation de prêtres, composée de tous les Juifs dispersés dans le monde entier¹ ; le sens complet de l'expression Βασιλεὺς ἱερέων, semble donc être : « corporation des prêtres juifs consacrée au culte du Roi par excellence », qui est Dieu. Il est vrai que Philon et le deuxième Livre des Macchabées ne feront pas de Βασιλεὺς un adjetif, mais un nom, et le sens dès lors devient : « un royaume (et) un corps sacer-

1. Voir L. GERRAUX, *Regale sacerdotium*, dans *Rev. des Sc. Phil.* et *Theol.*, 28, 1939, p. 11-13. Nous résumons ici plusieurs conclusions de cet article.
2. *Ibid.*, p. 14.

dotal »¹; mais le sens de *leptevya* demeure le même. L'intérêt que la formule présente pour les Septante se manifeste par sa répétition sous la même forme dans Ex., 23, 22, où le texte massorétique ne la contient pas. Les Juifs alexandrins, en tout cas, auront tendance à spiritualiser de plus en plus l'idée du sacerdoce, en l'étendant à tous les Juifs dispersés de par le monde, et en la désolidarisant ainsi de plus en plus du culte officiel du Temple², voire en l'étendant à toutes les âmes pieuses, même en dehors du Judaïsme³.

Des tendances semblables se feront jour en Palestine, et les documents nouvellement découverts permettent de voir ce phénomène sous un jour très nouveau; dans la communauté de Qumran, aucun lieu de culte spécial n'a été découvert, et l'aspect sacrificiel est sublimé : prières, lectures, repas sacré... On aurait tort, toutefois, de penser que cette communauté, qui doit être rapprochée du mouvement essénien, ignore ou même méprise le culte officiel du temple de Jérusalem : de soi, ce culte est vénérable, et si les disciples du Docteur de Justice s'en sont séparés pour un temps, c'est à cause de la manière d'agir des prêtres en fonction, et pour ne pas entrer en contact avec ces impurs ; mais les confrères insistent sur l'esprit qui doit animer tous les actes du culte ; un accomplissement mécanique des préceptes de la Loi ne saurait suffire, car, ainsi que le dit la Règle de la Communauté de Qumran (V. 18) : « Ne seront purifiés que ceux qui se seront convertis de leur méchanceté. »⁴

1. Philon, *De Sobriet*, 66 ; *De Abraham*, 56 ; 2. *Macc.*, 2, 17.

2. Cf. Ps. ARISTEE, *Epfre à Philocrate*, c. 139 et 170 ; PHILON, *De Abraham*, 98 ; *De spec. leg.*, II, 162-167, etc. Philon va même jusqu'à affirmer que les Juifs, peuple sacerdotal, offrent à Dieu au nom de toute l'humanité, des sacrifices, des prières, des cultes liturgiques en conformité avec la Loi (*De spec. leg.*, II, 163-167 ; *De Abram*, 98).

3. Voir encore L. CERRAUX, loc. cit., p. 16-17.

4. Voir aussi : *Doc. Dam.*, XI, 18-20. D'après Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, (19), 1, 5, les Esséniens « envoient des offrandes au Temple de l'histoire des religions, 144, 1953, p. 5-41 ; J. CARMIGNAC, *Les sacrifices sanglants à Qumran*, dans *Revue Biblique*, 1956, p. 524-532.

On trouverait, d'ailleurs, bien d'autres exemples de cet enseignement dans les Livres apocryphes des derniers siècles ayant le Christ, comme le livre des Jubilés, ou le deuxième livre d'Hénoch : « Le Seigneur, interroge ce dernier, désire-t-il du pain, ou des lumières, ou des bœufs, ou des bœufs, ou tout autre sacrifice ? Cela n'est rien, mais il désire un cœur pur, et avec tout cela il éprouve le cœur des hommes » (2 Hén., 45, 3-4).

A vrai dire, les prophètes et la littérature sapientielle avaient déjà frayé la voie ; réagissant contre une conception trop matérielle du sacrifice et du culte en général, les Psaumes avaient proclamé que le vrai sacrifice, ce sont les actes vertueux des croyants :

Ai-je besoin de manger la chair des taureaux ou de boire le sang des bœufs ?... Pour sacrifice offre à Dieu des louanges (Ps. 50, 13-14). Tu ne prends pas plaisir aux sacrifices, autrement j'en offrirais... L'holocauste ne t'est point agréable. Le sacrifice agréable à Dieu c'est un esprit contrit. (Ps. 51, 18-19).

Même accent chez les prophètes : le vrai sacrifice, c'est la bienfaisance, la justice (Is., 1, 11-17), la misé-

(et) accomplissent des sacrifices avec des purifications supérieures, à ce qu'ils pensent, et se tenant à l'écart, pour cette même raison, de l'encinte commune du Temple, ils s'acquittent entre eux des dits sacrifices. » Le P. Lagrange a donc pensé que les Esséniens faisaient bien leurs sacrifices au Temple, mais dans la salle particulière dont parle la *Michna*, Traité Chagallim, v. 6 (*Le Judaïsme anonyme Jésus-Christ*, p. 316). M. Delcor a défendu une autre interprétation qui s'appuie sur les anciennes versions latines du texte de Joseph, versions plus anciennes que le texte grec conservé. Selon cet auteur, les Esséniens n'offraient au Temple aucun sacrifice, mais y envoyraient seulement des offrandes (*Revue Biblique*, 1951, p. 544-545). De toute façon, les liens avec le Temple n'étaient pas complètement rompus, mais un souci de plus grande pureté séparait les sectaires du sacerdoce officiel. Voir aussi M. DELCOR, *Le sacerdoce, les lieux de culte, les rites et les fêtes dans les documents de Khirbet Qumran*, dans *Revue de l'histoire des religions*, 144, 1953, p. 5-41 ; J. CARMIGNAC, *Les sacrifices sanglants à Qumran*, dans *Revue Biblique*, 1956, p. 524-532.

ricorde (Osée, 6, 6)... Une telle spiritualisation de l'idée de sacrifice devait forcément conduire à une spiritualisation parallèle de l'idée de sacerdoce : elle ouvrirait la voie à une vue du sacerdoce qui ne réservait plus ce dernier à une seule caste privilégiée, mais l'étendrait à tous ceux qui par leurs actes de vertu offriraient à Dieu un culte véritable! Nous retrouverons cette conception dans le Nouveau Testament, mais avec de profondes modifications.

L'ENSEIGNEMENT DU NOUVEAU TESTAMENT

Le texte le plus remarquable du Nouveau Testament se trouve au chapitre 2 de la Première Epître de saint Pierre :

Rejetez donc toute malice et toute fausseté, hypocrisies, jalousie et toutes sortes de médisances. Comme des enfants nouveau-nés, désirez le lait non falsifié de la Parole, afin que, par lui, vous croissiez pour le salut, si du moins vous avez goûté combien le Seigneur est excellent (Ps. 34, 9). Approchez-vous de lui, de cette pierre vivante, rejetée par les hommes, mais choisie, précieuse auprès de Dieu. Vous-mêmes, comme pierres vivantes, prétez-vous à l'édification d'un édifice spirituel, pour constituer un corps sacerdotal (*ἱερέων*) saint en vue d'offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ. Car il y a dans l'Ecriture : Voici que je pose en Sion une pierre angulaire qui

1. Cette spiritualisation s'accentuera encore dans le judaïsme après la suppression du culte du temple. On aurait tort toutefois de penser que ce mouvement aille jusqu'à ignorer ou mépriser la valeur du culte extérieur ; celui-ci était voulu par Dieu et les rabbins ne l'ont jamais oublié ; même après la destruction du temple, ceci ne sera jamais considéré que comme une suspension provisoire et dououreuse. Si les prophéties ont parfois condamné les sacrifices extérieurs, c'estait seulement pour mettre en garde contre la tendance à un rituelisme mécanique qui ignorera la nécessité d'une vie morale et religieuse personnelle qui doit être l'âme du culte extérieur. Voir les remarques excellentes de Ph. SEIDENSTRICHER, *Leben-diges Opfer* (Röm., 12, 1), *Ein Beitrag zur Theologie des Apóstolis Paulus*, Münster-L. W., 1954, p. 44-120.

laïque, choisie, précieuse, et celui qui se confie en elle ne sera pas confondu (Is., 28, 16). A vous donc, les croyants, l'honneur ; mais pour les incrédules, la pierre qu'ont rejetée les constructeurs, celle-là est devenue la tête de l'angle (Ps. 118, 22), une pierre où l'on se heurte et un roc où l'on trébuche (Is., 8, 14). Ils s'y heurtent parce qu'ils ne croient pas à la Parole ; c'est bien à cela qu'ils ont été destinés. Mais vous, vous êtes une race élue (Is., 43, 20), un corps sacerdotal royal (Ex., 19, 6), une nation sainte (Ex., 23, 22), un peuple préservé pour annoncer les louanges (Is., 43, 21) de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, vous qui jadis n'étiez pas un peuple et qui êtes maintenant le Peuple de Dieu, qui n'obtenez pas miséricorde et qui maintenant avez obtenu miséricorde (I Petr., 2, 1-10).

A deux reprises, nous trouvons dans cette page l'affirmation que les chrétiens constituent un « corps sacerdotal » (*ἱερέων*), en dépendance des textes de l'Exode et d'Isaïe que nous avons lus plus haut. Le v. 5 unit trois thèmes qui se retrouvent souvent ensemble : temple spirituel, sacerdoce, sacrifices spirituels. Il est remarquable que ce sont les chrétiens qui constituent à la fois le temple spirituel et le corps sacerdotal qui y célèbre le culte spirituel : ce temple spirituel est l'Eglise, dont chaque fidèle est une pierre vivante ; et tout l'édifice repose sur une pierre angulaire qui n'est autre que le Christ lui-même. Images que nous retrouverons ailleurs, et qui expriment bien le caractère social de l'institution cultuelle dans laquelle les chrétiens ont leur place. Les sacrifices spirituels, écrit Cerfaux, sont « les sacrifices du culte intérieur, dans la pureté de l'âme (*ibid.*, 1, 22), les bonnes œuvres et les souffrances dans l'imitation du Christ (2, 20 s.), la prière (3, 7 ; 4, 7), la charité qui efface les péchés (4, 8), sacrifices vraiment agréables à Dieu, tandis qu'un culte qui ne les comprendrait pas ne saurait plaire à Dieu. Enfin, la formule « par Jésus Christ »

indique que c'est grâce au Christ et par leur union avec lui que les chrétiens rendent à Dieu le nouveau culte.¹

Saint Pierre revient sur le thème du sacerdoce des chrétiens quelques versets plus loin (v. 9-10), et cette fois en dépendance plus étroite de l'Exode ; en effet, les mots : « corps sacerdotal royal, nation sainte » sont une citation textuelle d'Ex., 28, 22, selon les Septante. A ces mots s'en ajoutent quelques autres qui sont empruntés à Isaïe, 43, 20-21 : « race élue... (mon) peuple préserve, pour annoncer (mes) louanges ». Le dernier mot, *ἀπέρας*, se traduirait peut-être mieux par les « hauts faits »², comme l'indique la périphrase introduite ici par l'auteur : « ...pour annoncer (*ἔτως ἐγενέσθη*) les hauts faits de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » ; ce que le corps sacerdotal des chrétiens doit proclamer, ce sont les merveilles de la bonté de Dieu envers tous les hommes, et en particulier envers « ceux qui auparavant n'étaient pas un peuple et qui sont maintenant le peuple de Dieu... » (2, 10). Il semble donc qu'ici le caractère sacerdotal du peuple chrétien soit mis en relation non plus seulement avec le sacrifice spirituel, mais avec une véritable mission d'évangélisation, de proclamation des hauts faits de Dieu envers le nouveau peuple qu'il s'est choisi. Sous-jacent à tout ce passage, il y a, en effet, le thème du nouvel Exode prédit par Isaïe (48, 16 ss.), et qui renouvelle les merveilles de l'ancienne marche au désert vers la terre promise (Exode, 28, 20 ss.) ; c'est d'une nouvelle Alliance (Ex., 28, 21, selon les LXX) avec un nouveau peuple qu'il s'agit, et ce nouveau peuple a une mission à remplir dans le monde, dont celle des Israélites en marche vers la terre promise n'était que l'image : ce

n'est donc pas seulement le salut personnel de leurs âmes que les chrétiens ont à accomplir, mais ils doivent avoir « au milieu des nations une belle conduite afin que... la vue de leurs bonnes œuvres les amène à glorifier Dieu » (1 Petr., 2, 12) ; saint Pierre revient ailleurs sur ce devoir : « Car c'est la volonté de Dieu qu'en faisant le bien vous museliez l'ignorance des insensés » (1 Petr., 2, 15) ; et il rappelle aux femmes mariées qu'elles doivent avoir le désir de gagner leurs maris à la Parole de Dieu par leur conduite vertueuse (8, 1-2).

Ce double aspect du sacerdoce commun à tous les chrétiens se retrouvera chez saint Paul. Quelques textes de ce dernier méritent de nous retenir plus longuement, et, tout d'abord, le célèbre texte de l'Epître aux Romains : « Je vous exhorte donc, frères, par la miséricorde de Dieu, à offrir vos personnes en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous avez à rendre » (Rom., 12, 1).

Les chrétiens ont donc une hostie vivante, sainte, à offrir à Dieu, un culte qualifié de spirituel (*λογικό*) par opposition au culte matériel des sacrifices d'animaux (*βοῦς λόγα*), mais plus encore par opposition avec un culte qui ne s'élèverait pas, sur le plan spirituel, au-dessus du monde terrestre et des horizons trop humains ; aussi saint Paul continue-t-il : « Et ne vous modellez pas sur le monde présent, mais que le renouvellement de votre esprit vous transforme... » (12, 2). Comme l'écrit un commentateur récent, l'hostie vivante des fidèles est « la forme chrétienne du culte, une offrande permanente et obligatoire pour tous les chrétiens, où ceux-ci se donnent, en union avec le Christ, à Dieu »¹. Pour être plus concret et nous tenir

1. L. CARAUX, loc. cit., p. 25-26.
2. « Opus seu factum laude dignum » (Zorell).

1. Ph. SEIDENSTICKER, *Lebendiges Opfer...*, p. 256.

encore de plus près à la lettre même de saint Paul : nous pouvons dire que le sacrifice spirituel n'est autre que l'accomplissement de la volonté de Dieu, de cette volonté que le chrétien, spirituellement renouvelé, devient capable de discerner par une sorte de connaissance, ainsi que le suggèrent les mots suivants (Rom., 12, 2 b) ; et cet enseignement est encore éclairé par ce qui suit (*λέγω γάρ...*) : faire la volonté de Dieu, c'est remplir, chacun à sa place, le rôle providentiel que chaque membre détient dans l'unique Corps du Christ ; il ne s'agit donc pas seulement d'une piété individuelle, d'un culte solitaire, mais d'un culte qui se fait dans le sein de l'Église, pour l'édification du Corps tout entier (12, 3 ss.). Devra donc être considérée comme faisant partie du culte chrétien, à un titre tout spécial, l'évangélisation elle-même ; c'est ce qu'affirme saint Paul dès le début de l'Épître : « Je rends un culte spirituel à Dieu en annonçant l'Évangile de son Fils » (1, 9) ; et cette idée reparaira plus développée dans l'épilogue : « Dieu m'a fait la grâce d'être ministre (επερρύτα) de l'Évangile de Dieu, afin que les gentils deviennent une *offrande agréable*, sanctifiée dans l'Esprit Saint » (Rom., 15, 15-16). L'apostolat, l'évangélisation, sont des actes sacerdotaux et peuvent être comparés à un sacrifice dont la chose offerte, l'hostie, est constituée par ceux-là mêmes qui, en se convertissant, passent d'une manière nouvelle dans la possession de Dieu. C'est là, en effet, continuer l'œuvre sacrificielle de Jésus lui-même, dont saint Pierre écrivait qu' « Il est mort une fois pour les péchés, lui, juste, pour les injustes, afin de nous amener (καὶ προσεγγίνεσθαι) à Dieu » (1 Petr., 3, 18).

L'Épître aux Éphésiens précise encore cet enseignement : les chrétiens, venus de deux peuples ennemis, sont unis dans un seul Homme nouveau, le Christ :

Par lui, nous avons en effet, tous deux en un seul Esprit, libre accès (τὴν ἐποικερηστήν), auprès du Père. Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers ni des hôtes ; vous êtes citoyens des saints, vous êtes de la maison de Dieu. Car la construction que vous êtes à pour fondations les apôtres et prophètes, et pour pierre d'angle le Christ. Jésus lui-même. En lui, toute construction s'ajuste et grandit, en un temple saint, dans le Seigneur ; en lui, vous aussi, vous êtes intégrés à la construction pour devenir une demeure de Dieu dans l'Esprit (Eph., 2, 18-22).

Les rapprochements avec la page de saint Pierre sautent aux yeux : les chrétiens forment ensemble un temple spirituel (cf. aussi 1 Cor., 6, 19 ; 2 Cor., 6, 16) bâti sur une pierre d'angle qui est le Christ, et sur le fondement des apôtres, des prophètes. L'expression « avoir accès » peut être rapprochée aussi de celles de 1 Petr., 2, 4 : « Approchez-vous de lui », et a peut-être un sens immédiatement sacerdotal comme le verbe προσέρχεσθαι de l'Épître aux Hébreux dont nous allons parler plus loin. En tout cas, les chrétiens sont incorporés dans un organisme cultuel nouveau.

L'Épître aux Philippiens (3, 3) déclare de son côté : « C'est nous qui sommes les (vrais) circoncis, nous qui offrons le (vrai) culte selon l'Esprit de Dieu. »

Opposée à l'ancienne circoncision qui agrégeait au peuple juif, mais qui, de soi, n'affectait que la chair, « la circoncision du Christ qui consiste dans le dépouillement de notre être charnel » (Colos., 2, 11), et qui s'opère par le baptême, nous agrège au vrai peuple de Dieu, nous rendant ainsi capables de participer au vrai culte spirituel qui s'accomplice « par l'Esprit de Dieu ». Après ce que nous avons dit précédemment du rôle de l'Esprit Saint dans le sacerdoce de Jésus, le rappel ici de sa présence et de son action doit être souligné.

Un autre passage de la même Epître mérite aussi de nous retenir : saint Paul, remerciant les chrétiens

de Philippiques de lui avoir envoyé Epaphrodit pour lui prêter assistance et lui porter leurs aumônes, s'exprime en ces termes : « ...Je suis comblé depuis qu'Epaphrodit m'a remis votre offrande, parfum de bonne odeur, sacrifice que Dieu accepte et qui lui est agréable » (Phil., 4, 18). Qu'est-ce à dire, sinon que l'œuvre de miséricorde des Philippiens a un certain caractère d'offrande sacerdotale ? Ceci est fortement marqué, quelques pages plus haut, par l'expression dont Paul désigne encore Epaphrodit : « ...le prêtre (*λευτρός*) de mon indigence » (Phil., 2, 25). Mais, comme l'Épître aux Romains l'avait déjà enseigné, ce n'est pas seulement la bienfaissance matérielle qui est un sacrifice agréable à Dieu : c'est aussi l'apostolat ; et saint Paul compare ses peines et sa mort éventuelle au service de ceux qu'il évangélise, aux libations versées sur les sacrifices : « Si mon sang même doit se répandre en libation sur le sacrifice et l'oblation de votre foi, j'en suis heureux et je m'en réjouis avec vous tous » (Phil., 2, 17).

L'Epître aux Hébreux, ici encore, nous réserve un très riche enseignement. Car si, comme nous l'avons dit, par le sacrifice de Jésus, le nouveau peuple de Dieu a reçu une nouvelle alliance qui remplace celle du Sinai, il succède aussi au peuple juif comme nouvelle communauté culturelle : la marche vers la vraie Terre Promise (Hébr., 8, 7; 13, 9-13), est aussi une démarcation culturelle vers le sanctuaire céleste où Jésus est entré le premier. Le P. Spicq¹ a bien montré le sens que revêt, dans cette perspective, l'emploi des verbes *ἐισέπομπατ* et *ἐπορεύομαι* dans notre Épître. Dans les chapitres 3 et 4, le premier de ces verbes « désigne l'entrée d'Israël dans la Terre promise, après

la migration du désert ; et dans la Nouvelle Alliance, il s'applique à la participation au repos de Dieu réservé aux seuls croyants (Hébr., 3, 11, 18, 19; 4, 8-5-6, 10-11). Dès 6, 19, il est précisé que cette entrée est celle d'un sanctuaire *au delà du voile*. C'est effectivement en qualité de grand prêtre que Jésus a pénétré dans le Saint des Saints (9, 12), en précurseur (6, 20), pour se tenir devant Dieu en faveur de son peuple (9, 24). L'*ἀποκτήνως* qui conduisait la marche de la caravane est devenu le chef des pèlerins, le guide de la procession, et, grâce à lui, tous les croyants ont un libre accès dans le sanctuaire (10, 19 : *εἰσόδος τῶν ἄγρων*)². Cette « libre entrée » est déjà très significative, si nous nous rappelons que seul le grand Prêtre peut entrer dans le Saint des Saints (9, 25) ; c'est que, ainsi qu'il a été dit, le Christ fait entrer avec lui, mystérieusement contenu dans son Corps, le peuple entier des croyants.

L'emploi du verbe *ἐπορεύομαι* est encore plus chargé de sens : employé déjà dans l'usage profane en un sens cultuel³, c'était, chez les Septante, un terme technique pour désigner l'office du prêtre s'approchant de l'autel pour y offrir un sacrifice (Lév., 9,7-8; 21, 17-23, etc.). A la suite de leur chef « qui a déjà traversé les cieux » (4, 14), les chrétiens peuvent donc « s'avancer avec assurance vers le trône de la grâce » (4, 16) ; ils sont « ceux qui peuvent s'approcher de Dieu par le Christ » (7, 25) ; mais, tandis que les anciens sacrifices « ne pouvaient pas conduire à la perfection ceux qui s'approchaient » (10, 1), le sang de Jésus « a ouvert une voie d'accès au sanctuaire...», voie qu'il a inaugurée pour nous, neuve et vivante à travers le voile, c'est-à-dire à travers sa chair » (10, 19-20). Nous pouvons

1. C. Sricq, *L'Epître aux Hébreux*, I, Paris, 1952, p. 281.
2. Le P. Spicq cite : Dion Cassius, *Lxx*, 9, 2 ; Porphyre, *Abst.* II, 47 ; Philon, *Quod Deus sit immut.*, 8 ; *De sacrif.*, A et C, 12.

1. *Ibid.*, p. 281.
2. Le P. Spicq cite : Dion Cassius, *Lxx*, 9, 2 ; Porphyre, *Abst.* II, 47 ; Philon, *Quod Deus sit immut.*, 8 ; *De sacrif.*, A et C, 12.

donc nous approcher « avec un cœur vrai, dans la plénitude de la foi, les coeurs nettoyés de toutes les souillures d'une conscience mauvaise, et le corps lavé d'une eau pure » (10, 21-22). Toutefois, pour l'instant, les croyants ne peuvent encore s'approcher du sanctuaire véritable que par la foi (11, 6) ; car ils ne s'approchent pas « d'une chose palpable » (12, 18), comme les Hébreux au Sinai, mais « de la Jérusalem céleste » qui est le vrai temple (12, 22). « C'est pourquoi, ayant en partage un royaume inébranlable, gardons fidèlement la grâce afin d'accomplir un culte qui soit agréable à Dieu » (12, 28). Pour cela il faut accepter de « sortir du camp » (13, 13) ; c'est-à-dire de l'ancienne législation d'Israël, pour « offrir à Dieu un sacrifice de louange perpétuel, c'est-à-dire le fruit de l'œuvre confessant son nom » (Hébr., 13, 15) : sacrifice spirituel, donc, mais qui ne se contentera pas de la louange ; il s'exprimera aussi « par la bienfaisance, la mise en commun des biens... », car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir » (Hébr., 13, 16)*.

On arrivera à des conclusions parallèles en considérant dans l'Epître aux Hébreux le thème de la *teleosis* des chrétiens. Nous avons vu, en effet, que cet « achèvement en perfection », lorsqu'il s'agit du Christ, est un achèvement dans la ligne du sacerdoce. Or, il est impossible de ne pas y voir aussi une signification

1. Ce sens, adopté par Théodore et Séverien de Gabale, ainsi que par la plupart des commentateurs modernes, trouve un parallel intéressant dans le *Manuel de Discipline* de la Communauté de Qumran, avec laquelle il est très probable que l'auteur de l'Epître a été en rapport (cf. F.-M. BRAUN, *L'arrière-fond judaïque du 4^e Évangile*, dans *Revue Biblique*, 1955, p. 35-37) ; les membres de la Communauté doivent « s'éloigner de la cité des hommes d'iniquité pour aller dans le désert » (viii, 13) ; il s'agit certainement de se séparer du culte extérieur tel qu'il était alors pratiqué par les prêtres de Jérusalem.

2. Cf. Spicq, *op. cit.*, II, p. 340. Ce sont aussi des caractéristiques de la communauté de Qumran : mise en commun des biens (*Manuel de Discipline*, vi, 18-22) ; « Alliance de justice et sacrifice d'agréable odeur » (*Ibid.*, viii, 8-9).

analogue, lorsqu'il s'agit non plus du Christ seul, mais des chrétiens. Car ceux-ci aussi sont, ou du moins devraient être, des *parfaits* : « Vous devriez être des maîtres, ... des parfaits qui, par état, ont les sens entraînés au discernement du bien et du mal » (Hébr., 5, 12-14) ; nous retrouvons ici le thème du discernement de la volonté de Dieu déjà souligné dans l'Epître aux Romains (Rom., 12, 2), et dont nous avons vu qu'il était en rapport avec l'offrande du sacrifice spirituel. Le contexte de l'Epître aux Hébreux est particulièrement significatif, car cette science des « parfaits » dont il s'agit, c'est précisément la connaissance du véritable sacerdoce du Christ (5, 10), que la négligence des destinataires de l'Epître leur a fait oublier ou méconnaître, la « nourriture solide des parfaits », qui dépasse « l'enseignement primaire sur le Christ » (6, 1) ; il s'agit de comprendre, en effet, que la *perfection* n'a pas « été réalisée par le sacerdoce légitime », mais par le Christ seul (7, 11). Celui-ci seul, parce que, désormais, « la voie du sanctuaire est ouverte », peut rendre « parfait quant à sa conscience l'adorateur » (9, 8-9), ou, en d'autres termes, celui qui cherche à « s'approcher de Dieu » (10, 1) ; « par une oblation unique, il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il sanctifie » (10, 14) ; car il les a purifiés de leurs péchés (10, 18), et les a rendus aptes à entrer, avec tous les héritiers de la foi, en possession de « l'objet de la promesse... en possession de la perfection » (11, 40). Ainsi, « fixant attentivement les yeux sur celui qui guide la foi et la mène à la perfection » (12, 2), les chrétiens peuvent s'approcher, non plus du Sinai, mais de « l'Eglise des premiers-nés inscrits dans les ciels... et des esprits des justes rendus *parfaits*, et de Jésus médiateur d'une alliance nouvelle, et d'un sang d'aspersion parlant mieux que celui d'Abel » (12, 28-24). Toutes ces expressions font invinciblement conclure

que la *teleiosis* des chrétiens consiste essentiellement à pourvoir, purifiés qu'ils sont de leurs péchés, accéder au monde cultuel dont Jésus est le grand prêtre, et auquel, parce qu'il est céleste, on n'accède que par la foi! Si l'on se rappelle, en outre, ainsi qu'il a été dit, que l'expression *τέλεοῦ τὰς χεῖρας*, dans la version des Septante signifie la consécration sacerdotale¹, et que le mot *τέλεως* est employé absolument pour signifier cette consécration², on comprendra qu'il soit impossible, dans une lettre aussi centrée sur le sacerdoce que l'Épître aux Hébreux, de ne pas voir, dans les termes qui décrivent la « consommation en perfection » des chrétiens, l'idée d'une consécration sacerdotale.

On comprendra aussi que certains aient été tentés de chercher dans l'Épître aux Hébreux un argument contre un sacerdoce institutionnel et visible, et contre l'existence d'un sacrifice rituel dans l'Église³. Or, rien ne permet une telle interprétation : ce à quoi s'oppose constamment le sacerdoce spirituel des chrétiens selon notre Épître, c'est l'institution culturelle de l'Ancien Testament, et non une autre institution qui ne serait que le signe et la reproduction sensible du seul sacrifice véritable qui a pénétré dans les cieux. Il est même possible de découvrir dans l'Épître une allusion à un

1. Pour tout ce paragraphe, voir encore C. SPICQ, *L'Epître aux Hébreux*, I, p. 282-283.

2. Cf. Exode, 29, 9. 33. 35 ; Lév. 4, 5 ; 8, 33 ; 16, 32 ; Num., 3, 3. On trouve aussi *τέλεοῦ τὰς χεῖρας*. L'expression était devenue d'un usage courant dans le judaïsme à l'époque du Christ, comme l'atteste son emploi dans le fragment araméen du *Testament de Lévi* dans le manuscrit de la Bodléienne (cf. CHARLES, *The apocrypha and Pseudepigrapha of the Old Testament*, Vol. II, Oxford, 1913, p. 364, 9) ; l'antiquité de ce texte vient d'être confirmée par la découverte de fragments des grottes 1 et 4 de Qumran, dont l'un contient notre texte (J.-C. MIRK, *Le testament de Lévi en araméen*, dans Rev. Biblique, 1955, p. 398-399).

3. Lév. 8, 33 ; Ex. 29, 26 ; PHILON, *De uit Moys.*, II, 149.

4. Voir, par exemple, O. HOIZMANN, *Der Hebräerbrief und das Abendmahl*, dans *Zeitschr. f. d. Neutest.* Wissent., 1909, p. 255 ; et, plus récemment, l'article de BARTH dans le *Theol. Wrtt.* de KITTEL, III, 182-183.

culte sacramental auquel les chrétiens sont habilités à participer : « Nous avons un autel, dont n'ont pas droit de manger les desservants du Tabernacle... » (Hébr., 13, 10). Le tabernacle (*στόηψι*) dont il est ici question est le tabernacle mosaique et, par extension, le temple et le culte lévitique ; les desservants de ce tabernacle ce sont les prêtres juifs ; ceux-ci avaient le droit de manger leur part des victimes immolées (cf. Lév., 6, 16 ss.) ; or, dit notre texte, ils n'ont pas le droit de prendre leur part de l'autel des chrétiens, et cette exclusion sera démontrée dans les versets suivants par le fait que le Christ a été immolé hors du temple, et même hors de la Ville Sainte, comme jadis les victimes du jour de la grande Expiation étaient brûlées hors du camp (Hébr., 13, 11-12 ; cf. Lév., 16, 21).

Mais, si le sacrifice du Christ échappe aux institutions culturelles judaïques, il appartient aux chrétiens : ceux-ci « ont un autel », qui est l'autel même du Christ, et qui n'est autre selon toutes probabilités qu'un autel céleste, comme le suggère tout l'enseignement de notre Épître sur le vrai sanctuaire et le vrai sacrifice qui a pénétré dans les Cieux. Quel est cet autel ? Il ne semble pas qu'il s'agisse immédiatement de la table eucharistique, comme certains l'ont pensé, mais du Corps du Christ lui-même qui est l'Autel de son sacrifice : tel est l'autel des chrétiens duquel les prêtres

1. Cette interprétation, qui semble devoir s'imposer, n'est pas, contrairement à ce que dit le P. SPICQ, *op. cit.*, II, p. 425, inconne avant saint Thomas ; ayant lui, bien des commentateurs l'avaient proposée ; pour nous limiter aux auteurs latins, citons : LANFRANC, cap. 14 (P. L., 153, 564 b) ; GLOSSA ORDINARIA, S. BRUNO (P. L., 114, 669 d) ; HINCIAR DE REIMS, *De covenitis vitiis et virtutibus exercitandis*, cap. 8 (P. L., 125, 912) ; ALGER DE LIBEE, *De Sacramento corporis et sanguinis Domini*, lib. I, cap. 14 (P. L., 180, 781) ; HUGUES DE ST-CHEZ, *Postilla*, tom. 7, Venise, 1754, fol. 275. Pour d'autres auteurs médiévaux, l'autel dont il est question est le ciel lui-même, sur lequel Jésus est monté pour s'offrir au Père ; ainsi CLAUDE DE TURIN (P. L., 134, 828 b) ; l'auteur an-

lévitiques « n'ont pas le droit de manger ». Or, tout le mouvement de la pensée suggère que les chrétiens, au contraire, ont ce droit qui est refusé à ceux qui desservent le tabernacle : à quoi servirait-il, en effet, de proclamer que les prêtres lévitiques en sont exclus, si nul n'est admis à y participer ? Les chrétiens ont donc un autel « dont ils ont droit de manger ».

C'est équivalement réaffirmer qu'ils succèdent à l'ancien sacerdoce dans le privilège de participer à la victime du sacrifice. Mais il y a plus, semble-t-il ; si cet autel est l'autel céleste ou le Corps du Christ, il est difficile de ne pas admettre qu'il existe ici-bas une institution rituelle qui leur permette, de quelque façon, de participer à cette réalité céleste ; il faut donc voir ici une allusion à l'Eucharistie et, du même coup, une affirmation de la relation entre le sacerdoce des fidèles et le sacrifice de la Messe qui a été si fortement mise en lumière par l'Encyclique *Mediator Dei et Hominum*.

Les écrits de saint Jean, qui sont si proches, sous bien des rapports, de l'Epître aux Hébreux, contiennent eux aussi beaucoup d'indications concernant le sacerdoce des fidèles.

Dès le chapitre 2 de l'Évangile, l'épisode des vendeurs chassés du temple donnera à Jésus l'occasion d'affirmer : « Détruisez ce sanctuaire ; en trois jours je le relèverai » (2, 19). Et l'Évangéliste explique : « Il parlait du Temple de son Corps. » (2, 21). C'est affirmer qu'à la place de l'ancien temple et de l'ancien

SAINTE JEAN

Le vrai culte sera donc spirituel et remplacera celui de la Loi : « Car la Loi fut donnée par Moïse ; la grâce et la vérité nous sont données par Jésus-Christ » (Jo., 1, 17) ; un tel culte n'a pas de lieu privilégié sur terre, et l'Apocalypse ne fera qu'expliciter cet enseignement en le situant dans le ciel. Nous retrouvons encore ici l'opposition entre l'ancien culte qui n'est pas le vrai et le nouveau ; il faut désormais « faire la vérité » (Jo., 3, 21), selon une expression bien typique de saint Jean¹.

1. Ceci est encore plus manifeste si l'on rapproche notre passage de Matt., 12, 1-8 et parall. : aux pharisiens qui reprochent aux Apôtres de froisser quelques épis le jour du sabbat, Jésus répond que les prêtres ont le droit de travailler au service du temple le jour du sabbat ; or « il y a ici plus grand que le temple » (Matt., 12, 6) ; puis il ajoute que ce que Dieu désire c'est non le sacrifice, mais la miséricorde ; ainsi les Apôtres, dès lors qu'ils sont avec Jésus qui est le nouveau Temple plus grand que l'ancien, succédaient aux droits des prêtres de l'ancienne Loi ; mais sur un plan spirituel, où la miséricorde est plus que le sacrifice matériel.

2. On trouve une expression très voisine dans la Règle de la Communauté de Qumran : « Pratiquer la vérité » (1, 5 ; v. 3 ; viii, 2).

Le chapitre 6 contient une allusion à la Jérusalem céleste qui est le lieu du vrai culte ; en effet, le v. 45 cite la promesse d'Isaïe (54, 13) : « Ils seront tous enseignés par Dieu. » Or, cette promesse, dans Isaïe, fait partie d'une description de la Jérusalem céleste qui sera reprise par l'Apocalypse (21, 2, 10-27) :

O Malheureuse, battue par les vents, inconsolée, voilà que je vais poser tes pierres sur des escarhoucles et tes fondations sur des saphirs. Je te ferai des créneaux de rubis, des portes de cristal, et toute ton enceinte de pierres précieuses. Tous tes fils seront instruits par Yahvé (Is., 54, 11-13).

Ce thème d'un enseignement direct de Dieu, est repris aussi par Jérémie (31, 33 ss), dans la description d'une Nouvelle Alliance, gravée directement dans les coeurs des fidèles, description dont nous savons la place importante dans la théologie de l'Epître aux Hébreux ; ce n'est plus par un médiateur purement humain que Dieu nous guide comme autrefois par Moïse, mais par une parole directement entendue au secret des cœurs. D'une certaine manière on peut donc dire que tous les fidèles sont des « médiateurs », et pourtant, il y a un unique Médiateur qui est le Christ, car lui seul a vu le Père (Jo., 6, 46) ; mais pour venir à cet unique Médiateur, il faut « entendre l'enseignement du Père et s'en instruire » (6, 45).

Si l'on remarque, en outre, que cet enseignement du chapitre 6 de saint Jean fait partie intégrante du discours sur le Pain de Vie, on sera conduit à établir aussi une relation entre ce que nous avons dit et l'Eucharistie. Pour accueillir celle-ci, pour l'accepter dans notre vie, sans imiter les murmures des Hébreux devant la manne, et ceux des Juifs devant le discours du Christ (6, 41, ss), il faut « croire » : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit à la Vie éternelle. C'est moi le Pain de Vie » (6, 47, 48). C'est à cette condition que l'Eucharistie produira en chacun les effets merveilleux qui sont énumérés plus loin (v. 49-58).

Nous trouvons ainsi dans notre chapitre l'affirmation d'un rôle personnel du croyant devant l'Eucharistie, en même temps qu'est indiquée une relation entre le sacrement et la Jérusalem céleste par la référence au texte d'Isaïe ; puisque c'est un pain « descendu du ciel » qui nous est donné, le croyant doit entrer par la foi dans le monde des réalités célestes où s'accomplit le vrai culte « en esprit et en vérité », et où se scelle la Nouvelle Alliance ; une manducation purement matérielle, sans cette manducation spirituelle, ne servirait de rien : « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et elles sont vie... Voilà pourquoi je vous ai dit que nul ne peut venir à moi, sinon par un don du Père » (Jo., 6, 63-65).

Que tous les chrétiens possèdent en eux un enseignement reçu directement de Dieu, nous le trouvons affirmé à nouveau dans la 1^{re} Epître de saint Jean, avec une précision qui mérite de nous retenir :

Quant à vous, vous avez reçu l'onction venant du Saint, et tous vous possédez la science... (1 Jo., 2, 20).

Quant à vous, l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne. Mais puisque son onction vous instruit de tout, qu'elle est vérifique, non mensongère, comme elle vous a enseignés, demeurez en lui. (1 Jo., 2, 27).

Il ne s'agit certes aucunement de repousser un enseignement venant des Apôtres : le contraire est

solemnellement affirmé dans la même Épître, (1, 8, 5 ; 2, 7, 24). Mais cet enseignement serait sans efficacité s'il n'était accompagné d'un autre enseignement au plus intime des coeurs. Or, cette illumination intérieure est mise ici en dépendance d'une *onction* reçue par les chrétiens, onction qui demeure en eux de façon stable. Il est impossible de ne pas songer ici à cette onction que Jésus a reçue lui aussi, au Jourdain (Act., 10, 38) ; c'est lui qui est l'*Oint* par excellence, le *Messie*. Or, les chrétiens reçoivent l'onction qui vient du « Saint » ; ce dernier mot, pour saint Jean, est synonyme de Messie, comme le montre la réponse de saint Pierre après le discours sur le Pain de Vie : « Seigneur, à qui inions-nous ?... nous savons que tu es le Saint de Dieu » (Jo., 6, 69) ; « celui que le Père a consacré (ὑράσει) et envoyé dans le Monde » (Jo., 10, 36) consacre à son tour ses fidèles en leur communiquant son Onction. Et ici encore, il s'agit, non d'une onction matérielle, mais de la communication de l'Esprit Saint : ce point est évident pour qui se rappelle les promesses de Jésus dans le discours après la Cène :

L'Esprit de Vérité... demeure en vous (14, 18)... Le Paraclet, l'Esprit Saint, vous enseignera tout (14, 26)... Le Paraclet... l'Esprit de Vérité qui provient du Père, me rendra témoignage (16, 26)... Quand il viendra, lui, l'Esprit de Vérité, il vous mènera à la vérité tout entière (16, 13).

Ainsi, ce que l'Évangile attribue à la venue de l'Esprit et à sa présence dans les âmes, l'Épître le rapporte à l'Onction reçue par les chrétiens. On ne saurait donc douter qu'il ne s'agisse ici aussi d'une communication de l'Esprit Saint, découlant de celle dont Jésus a été l'objet dans son humanité, lorsque Jean-Baptiste vit « l'Esprit tel une colombe... demeurer (μένειν) sur lui (Jo., 1, 32-33) ». Or là, nous l'avons dit, il s'agissait d'une onction à caractère sacerdotal ; nous

sommes donc fondés à penser qu'il en est de même dans le cas des fidèles, et que nous avons ici une allusion au sacerdoce des chrétiens. Il s'agit par conséquent d'une consécration que ceux-ci reçoivent, qui les unit au Christ, à l'Oint par excellence, les fait, comme dit saint Jean, « demeurer en lui ». « Puisque son onction vous instruit de tout, qu'elle est véritable, non mensongère, comme elle vous a enseigné, demeurez en lui. » (1 Jo., 27.).

Or, demeurer en lui, c'est éviter le péché : « Qui conque demeure en lui, ne pèche pas » (Jo., 3, 6). C'est aussi observer les commandements de Dieu qui se résument dans la charité, c'est-à-dire vivre en fils de Dieu qui est Amour (4, 7, ss.).

Les données de l'Évangile et des Épîtres de saint Jean sont à compléter par celle de l'Apocalypse. Dès l'adresse du début, Jean proclame que Jésus « nous aime et nous a-lavés de nos péchés par son Sang, Il a fait de nous un royaume de Prêtres¹ pour son Dieu et Père. »

Nous retrouvons ici une allusion claire à l'Exode, 19, 6, l'affirmation de saint Pierre : les Chrétiens succèdent au peuple d'Israël dans ses prérogatives ; ils sont constitués en un royaume « dont Dieu est le Roi et dont tous les membres sont Prêtres »,² en un sens que nous avons à préciser. Quelques lignes plus loin, Jésus lui-même apparaît vêtu de la tunique longue du grand prêtre (Exode, 28, 31 ; Sap., 18, 24) et d'insignes royaux : de quelque nature que soit le sacerdoce des Chrétiens, il est en dépendance de celui du Christ,

¹. On pourrait traduire aussi : « une royaute, des prêtres. » (ALLO, *L'Apocalypse*. Mais le sens n'en est guère modifié, et l'allusion à Ex. 19,6 demeure certaine. Nous suivons la traduction du P. BOISMARD, dans la *Bible de Jérusalem*.

². BOISMARD, loc. cit., p. 28, note e.

qui est « le Premier et le Dernier, le Vivant... , dans les siècles des siècles » (1, 17-18).

Une autre métaphore inattendue, du chapitre 3, apporte un complément à cet enseignement : « Le vainqueur, je le ferai colonne dans le sanctuaire de mon Dieu ; il n'en sortira plus jamais, et je graverai sur lui le nom de mon Dieu, et le nom de la cité de mon Dieu, la nouvelle Jérusalem qui descend du ciel, de chez mon Dieu, et le nom nouveau que je porte » (3, 12). Etre une colonne du sanctuaire de Dieu, c'est avoir un rôle à tenir dans le lieu du culte nouveau qui est l'Église ; si les Apôtres sont, à un titre spécial, des colonnes (Gal., 2, 9), chaque fidèle a lui aussi sa place spéciale à tenir dans le culte de la Cité de Dieu, qui est à la fois terrestre et céleste.

En effet, dès le chapitre 4, nous sommes transportés au ciel, et le voyant de Patmos nous fait assister à une liturgie céleste autour de Dieu et de l'Agneau ; et les vingt-quatre vieillards célèbrent ce dernier en chantant : « ...Tu fus égorgé et tu rachètes pour Dieu, au prix de ton Sang, des hommes de toute race, langue et nation ; tu as fait d'eux pour notre Dieu un royaume de prêtres, régnant sur la terre » (5, 9-10). Il n'y a qu'un seul royaume de Dieu, à la fois terrestre et céleste ; et les fidèles qui participent au sacerdoce du Christ règnent sur la terre. Quel est le sens de cette royaute ? Toute l'Apocalypse suggère une réponse générale qui peut se résumer ainsi : les fidèles déjà glorifiés ou encore vivants ici-bas règnent en ce sens que, mystérieusement, ce sont eux qui, unis au Christ glorifié, conduisent l'histoire humaine en marche vers son achèvement. C'est par rapport à eux que tous les événements prennent leur valeur, et leur intervention agit (cf. 6, 10) efficacement sur la destinée des peuples.

Ce sont eux qui ont à lutter contre Satan et ses serviteurs (12, 17), et qui doivent vaincre sous la conduite de l'Agneau (2, 10, 11, etc.).

Le chapitre 14 les décrit, groupés autour de l'Agneau, sur le Mont Sion, figure de l'Église ; « Ils chantent un cantique nouveau devant le Trône... » (14, 3) ; ils possèdent en eux un témoignage immédiat de Jésus, c'est-à-dire l'enseignement intérieur de l'Esprit Saint (6, 9, 12, 17) ; ils règnent, ressuscités par le baptême, avec le Christ ; tel est le sens, croyons-nous, de la promesse du chapitre 20 : « Ils reprendront vie et régneront avec le Christ mille années. C'est la première résurrection... La seconde mort n'a point pouvoir sur eux, mais ils seront Prêtres de Dieu et du Christ avec qui ils régneront mille années » (20, 4-6).

Il s'agit bien des Chrétiens de la terre, et les mille ans dont il s'agit signifient le temps actuel entre la résurrection du Christ et la parousie¹ ; mais dès ce monde, régénérés, ressuscités du péché par le baptême, ils participent au sacerdoce et à la royauté du Christ ressuscité ; sur terre, ils sont déjà de quelque façon du ciel, de cette Jérusalem céleste qui est décrite au chapitre 21 : c'est là-haut qu'est leur temple, qui n'est autre que Dieu lui-même, ainsi que l'Agneau (21, 22), et leurs bonnes actions contribuent à tisser « la robe de lin d'une blancheur éclatante » qui est le vêtement des noces de l'Épouse de l'Agneau (19, 8).

teurs (12, 17), et qui doivent vaincre sous la conduite de l'Agneau (2, 10, 11, etc.).

Le chapitre 14 les décrit, groupés autour de l'Agneau, sur le Mont Sion, figure de l'Église ; « Ils chantent un cantique nouveau devant le Trône... » (14, 3) ; ils possèdent en eux un témoignage immédiat de Jésus, c'est-à-dire l'enseignement intérieur de l'Esprit Saint (6, 9, 12, 17) ; ils règnent, ressuscités par le baptême, avec le Christ ; tel est le sens, croyons-nous, de la promesse du chapitre 20 : « Ils reprendront vie et régneront avec le Christ mille années. C'est la première résurrection... La seconde mort n'a point pouvoir sur eux, mais ils seront Prêtres de Dieu et du Christ avec qui ils régneront mille années » (20, 4-6).

Il s'agit bien des Chrétiens de la terre, et les mille ans dont il s'agit signifient le temps actuel entre la résurrection du Christ et la parousie¹ ; mais dès ce monde, régénérés, ressuscités du péché par le baptême, ils participent au sacerdoce et à la royauté du Christ ressuscité ; sur terre, ils sont déjà de quelque façon du ciel, de cette Jérusalem céleste qui est décrite au chapitre 21 : c'est là-haut qu'est leur temple, qui n'est autre que Dieu lui-même, ainsi que l'Agneau (21, 22), et leurs bonnes actions contribuent à tisser « la robe de lin d'une blancheur éclatante » qui est le vêtement des noces de l'Épouse de l'Agneau (19, 8).

* * *

Au terme de cette brève enquête dans l'Écriture, quelques éléments de synthèse peuvent être indiqués, qui permettront de mieux comprendre les développements ultérieurs de la tradition chrétienne.

1. C'est l'interprétation générale des catholiques ; cf. ALLO, *L'Apocalypse*, p. 311-312.

Le sacerdoce des fidèles nous apparaît dans les livres saints comme un prolongement du sacerdoce de Jésus. C'est celui-ci qui est seul le nouveau sacrifice, le nouveau temple, le nouvel autel ; et pourtant, à certains égards, les Chrétiens y participent ; car par la foi ils peuvent pénétrer dès maintenant dans le sanctuaire céleste, adhérer de toute leur âme au salut opéré par le sacrifice de Jésus, et unir librement leur vie tout entière à son offrande à lui.

Aussi trouvons-nous des expressions apparemment contradictoires : il n'y a qu'un sacrifice, et pourtant nous pouvons offrir *des* hosties de louange, *des* sacrifices spirituels, etc. ; il n'y a qu'un vrai temple, qui est — et déjà ici se manifeste l'ambiguïté de la métaphore — soit le ciel, soit le Corps du Christ, soit Dieu lui-même (Apoc., 21, 22), et pourtant chaque chrétien est un temple où Dieu habite (1 Cor., 3, 16 ; 6, 19 ; 2 Cor., 6, 16) ; ou bien encore chacun d'eux en est une pierre vivante (1 Petr., 2), ou une colonne (Apoc., 3, 12) : la complexité même de ces images en montre bien le caractère « spirituel » ; car la matière divise, oppose, sépare, tandis que l'esprit rapproche et unit.

Par la foi et la charité, les chrétiens sont incorporés au Christ, et ne forment plus qu'un seul Corps (Rom., 12, 4 etc.), un seul esprit (Éphés., 4, 4), et le sacerdoce du Christ, comme son sacrifice, s'étend à tout son Corps, à chacun des membres de son Corps, sans cesser de demeurer le sien.

À ce titre, toute la vie chrétienne est un acte sacerdotal, un sacrifice. Cependant, sans dépasser les perspectives des livres saints, nous croyons qu'une lecture attentive des textes cités permet de déceler deux aspects complémentaires de cette activité sacerdotale des chrétiens. Il y a d'abord tout le domaine de la foi personnelle, avec les attitudes qu'elle dicte à tous les chrétiens : culte « en esprit et en vérité », pratique

d'une vie morale conforme à l'Évangile, bienfaisance, etc. ; bref, tout ce qui découle de notre condition de « fils adoptifs » de Dieu, en marche vers notre héritage céleste... Mais il y a aussi le domaine de la mission spéciale que chacun de nous a à remplir au sein du Corps du Christ qui est l'Église : évangélisation sous ses différentes formes, témoignage en face des non-croyants, lutte contre le mal non seulement en chacun de nous mais dans le monde, etc. Si le premier aspect domine dans l'Épître aux Hébreux, le second est fréquent dans les épîtres de saint Paul (Rom., 1, 9; 15, 15-16 ; Philip., 2, 17) et semble sous-jacent à toute la vision de l'Apocalypse, où les chrétiens, unis à leur Chef, luttent contre le mal et le vainquent ; les deux aspects sont réunis dans le texte fondamental de la première Epître de saint Pierre (2, 1-10).

Or, ces deux aspects du sacerdoce des chrétiens sont

en relation avec les deux sacrements de l'initiation

chrétienne : *la Baptême* et *la Confirmation*. C'est ce

que les chapitres suivants voudraient mettre en lumière.

DU MÊME AUTEUR :

Abraham notre père, collection "L'Esprit liturgique",
Les Editions du Cerf, 1955.

LEX ORANDI

Collection du Centre de Pastorale Liturgique

24

JOSEPH LECUYER

LE SACERDOCE
DANS LE MYSTÈRE
DU CHRIST

LES ÉDITIONS DU CERF
29, Boulevard Latour-Maubourg
PARIS-VIIe

© 1957 by Les Editions du Cerf.

1957